

Famille du média : PQN (Quotidiens nationaux) Périodicité : Quotidienne Audience : 2009000 Sujet du média : Actualités-Infos Générales



Edition : Du 28 au 29 octobre 2023 P.7-8 Journalistes : Ludovic Clérima Nombre de mots : 769

ENTREPRISES

QUESTIONS D'ARGENT AVEC **LeParticulier**
www.leparticulier.fr

Quels placements privilégier pour ses parents âgés ?

ÉPARGNE Nombre d'enfants épaulent leurs parents âgés ou perdus dans le maquis des placements. Pour les guider, il faut bien identifier leurs besoins : s'agit-il de protéger leur épargne de l'inflation sans prendre trop de risques, de leur procurer des revenus pour compléter leur pension ou de constituer un capital à plus long terme, pour adapter leur logement ou financer une maison de retraite ?

1 **Protéger le capital**
 L'objectif est de protéger le capital de l'inflation. Les placements à court terme, comme les livrets réglementés, offrent une sécurité relative mais des rendements faibles. Les placements à long terme, comme les obligations d'État, offrent des rendements plus élevés mais sont plus sensibles aux variations de taux d'intérêt. Les placements en actions offrent des rendements élevés à long terme mais sont plus risqués.

2 **Constituer un capital**
 L'objectif est de constituer un capital à long terme. Les placements en actions offrent des rendements élevés à long terme mais sont plus risqués. Les placements en obligations d'État offrent des rendements plus faibles mais sont plus sûrs. Les placements en immobilier offrent des rendements élevés à long terme mais sont plus risqués.

3 **Procurer des revenus**
 L'objectif est de procurer des revenus complémentaires. Les placements en actions offrent des rendements élevés à long terme mais sont plus risqués. Les placements en obligations d'État offrent des rendements plus faibles mais sont plus sûrs. Les placements en immobilier offrent des rendements élevés à long terme mais sont plus risqués.

« Au moment de souscrire un nouveau contrat, il faut que l'enfant

prévoit des rachats programmés au cas où ses parents auraient besoin d'un revenu mensuel», recommande Guillaume Eyssette, fondateur et directeur associé du cabinet Gefinéo. Conservez, bien sûr, les contrats alimentés avant leurs 70 ans : « Ils bénéficient des meilleurs abattements pour la transmission. Les primes versées avant 70 ans profitent d'un abattement fiscal pouvant aller jusqu'à 152500 € pour chaque bénéficiaire, tous contrats confondus », souligne l'expert. ■

LUDOVIC CLÉRIMA